

**Ville de BRUXELLES**  
**Madame G. SCHILLEBEECKX**  
**Département Urbanisme**  
**Commission de Concertation**  
Boulevard Anspach, 6  
**B – 1000 BRUXELLES**

Bruxelles, le

V/Réf : 9H/05 (corr. M. P. Dessart)  
N/Réf : GM/KD/BXL-2.1848/s.374  
Annexes : 1 dossier + 5 plans

Madame,

Objet : BRUXELLES. Rue Haute, 186. Transformations intérieures et rénovation de la façade avant.

En réponse à votre lettre reçue le 4 août 2005, en référence, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 10 août 2005, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis l'avis suivant.

Le projet vise la transformation d'un petit immeuble datant d'avant 1932, qui borde la rue Haute, espace structurant, repris au PRAS comme zichee. Cet édifice comporte un rez-de-chaussée commercial, deux niveaux de logements et un grenier. Un bâtiment arrière, plus haut, comprend l'arrière magasin et deux niveaux sous toiture plate. Les deux parties du bâtiment possèdent des caves. Concernant la façade avant et vu le contexte environnant, la CRMS pense que cet édifice pourrait trouver son origine au XVIIIe siècle.

Le projet se fonde sur l'intention positive de rendre au domaine public l'ancienne impasse de Varsovie (située à droite, soit au n°188 de la rue Haute), actuellement privatisée et fermée par une porte standard. L'accès aux logements des étages se ferait ainsi par l'impasse, et non depuis le commerce, ce qui permettrait de conserver l'entièreté de la largeur de la vitrine. La CRMS est favorable à ce principe sous réserve de maintenir d'éventuels éléments dignes d'intérêt existant dans cette impasse (pavement, etc. ?).

La CRMS demande de veiller à ce que les éléments anciens, tels que les encadrements de fenêtres en pierre de Gobertange assemblés en harpe soient conservés.

De même, la façade est actuellement couverte de plaquettes de terre cuite. Avant de procéder à l'application et à la peinture d'un nouvel enduit lisse minéral à base de chaux, la CRMS demande d'examiner le matériau présent sous ces briquettes et de réaliser les travaux en connaissance de cause. Elle préconise également le choix d'un ton neutre pour l'enduit.

Enfin, la Commission suggère de réduire les dimensions des nouvelles lucarnes prévues en toiture et de profiter ainsi de cette phase de travaux pour rétablir l'équilibre de la composition de la façade.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

G. MEYFROOTS  
Secrétaire-adjointe

J. DEGRYSE  
Président

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S., A.A.T.L. – D.U., Cabinet du Secrétaire d'Etat en charge du patrimoine.